

Objet	La présence de cadmium dans la filière alimentaire, et particulièrement de la filière céréalière, est un sujet de préoccupation depuis de nombreuses années. Elle a fait l'objet d'une médiatisation importante à plusieurs reprises. La présente note a pour objet de donner une vision synthétique de la situation.
Version	
30/03/2026	Mise à jour suite publication rapport ANSES sur les leviers de réduction de l'imprégnations – corrections de forme
Mots clés	
	Contaminants – métaux lourds – cadmium – exposition de la population

1 Textes de références

Emetteur	TYPE	Numero de texte	DATE de PUBLICATION	OBJET
UE	Règlement	2023/915	25/04/2023	Concernant les teneurs maximales pour certains contaminants dans les denrées alimentaires et abrogeant le règlement (CE) no 1881/2006

1.1 Documents complémentaires

1. [ANSES – questions sur le cadmium](#)
2. [ANSES - premier volet des résultats de la troisième étude de l'alimentation totale \(EAT3\)](#)
3. [Plateforme de Surveillance de la Chaîne Alimentaire – rapport de synthèse du GT cadmium](#)
4. [ANSES – Priorisation des leviers d'action pour réduire l'imprégnation de la population au cadmium](#)
5. [European SCIENTIST - Le cadmium dans l'alimentation : les raisons de s'inquiéter](#)

2 Eléments de contexte : les rapports de l'ANSES

L'ANSES a publié en février 2026 le [premier volet des résultats de la troisième étude de l'alimentation totale \(EAT3\)](#), volet consacré à l'acrylamide et à cinq éléments traces métalliques (aluminium, argent, cadmium, mercure, plomb). L'expertise couvre 276 types d'aliments collectés entre 2021 et 2022.

Ce rapport montre une diminution moyenne des concentrations en différents contaminants dans l'alimentation, parmi lesquels figure le **cadmium**, en comparaison avec la précédente EAT réalisée près de 15 ans auparavant. Néanmoins, le rapport met l'accent sur la nécessité de réduire l'exposition au cadmium.

C'est pourquoi cette étude est complétée par un second rapport (18/02/2026) portant sur la « [Priorisation des leviers d'action pour réduire l'imprégnation de la population au cadmium](#) »

3 Pourquoi est-ce important de surveiller l'exposition au Cadmium ?

Le cadmium consommé par voie orale est associé à l'augmentation du risque de différentes pathologies : rénales, déminéralisation osseuse, neurodéveloppement, cancérogénicité. (1 et 5).

La réduction de la présence de cadmium dans l'alimentation est donc un enjeu de santé public auquel les pouvoirs publics et les professionnels sont vigilants.

4 Quelles sont les principales bases réglementaires à ce sujet ?

En Europe, la Commission Européenne fixe des teneurs maximales autorisées pour le cadmium dans l'alimentation humaine Règlement (CE) n°2023/915 et l'alimentation animale (Directive n°2002/32/CE). Ces teneurs sont fixées principalement pour des produits agricoles (ex : légumes frais) et aquatiques à l'état frais, ou de première transformation. Les teneurs ainsi fixées répondent au principe ALARA (« As Low As Reasonably Achievable ») qui tient compte à la fois de la protection du consommateur et de la soutenabilité pour les filières. Ces teneurs sont régulièrement mises à jour.

Conformément au principe fixé à l'article 3 du règlement, ces teneurs maximales peuvent être étendues aux produits transformés (Ex : farine de blé).

Depuis 2019, les teneurs en cadmium sont également réglementées dans les fertilisants portant le marquage CE Règlement (CE) n°2019/1009.

5 Qu'en est-il du respect de la réglementation ?

Dans le cadre du plan de surveillance filière piloté par INTERCEREALES, le cadmium fait partie des contaminants très fréquemment recherchés. Les historiques de contrôle montrent **une conformité complète des teneurs réglementaires existantes**, et une stabilité du niveau de présence.

Outre ce plan un groupe de travail cadmium a été mis en place dans le cadre de la « plate-forme de surveillance de la chaîne alimentaire ». Ce groupe de travail, qui regroupe des organisations professionnelles et les pouvoirs publics, a notamment pris en compte les résultats disponibles sur toutes les matrices alimentaires entre 2010 et 2019, soit environ 75.000 résultats d'analyse. (3).

L'ANSES confirme l'absence de dépassement réglementation dans ses propres études (2).

6 Quelle est la contribution des produits de la BVP à l'exposition de la population au cadmium ?

D'après le rapport de l'ANSES, le pain et la viennoiserie font partie des contributeurs significatifs. Pour le pain 11 à 12 % du total du cadmium ingéré chez les enfants, et 19 à 20% chez les adultes ; en ce qui concerne la viennoiseries, 11 à 12% chez les enfants et 5 à 6% chez les adultes. A noter que les produits de panifications (pain et viennoiseries) ne sont pas les seuls contributeurs importants à l'exposition au cadmium : des crustacés et des pommes de terre apporte une part significative du cadmium ingéré (respectivement 15 à 20% et plus de 16%). (2).

7 Quelle est l'explication possible de cet apport élevé en cadmium par les produits céréaliers ?

L'une des explications très médiatisée de la présence de cadmium dans les produits céréaliers serait l'apport de cadmium par la fertilisation phosphatée. Les engrais de ce type utilisés en France sont en largement originaires du Maroc, et issus de sources riches en cadmium. Pour rappel, ces engrais sont soumis à une réglementation concernant la teneur maximale en cadmium. Néanmoins, l'absorption et le stockage du cadmium du sol par la plante est sujette à des phénomènes complexes qui font intervenir de nombreux facteurs : type de sols, espèces végétales, variétés, facteurs climatiques, ... Ce phénomène est d'ailleurs un sujet d'étude dans les organismes de recherches. Dans l'état actuel des connaissances, le lien entre teneur dans le sol et teneur dans le grain est encore difficile à expliquer. (5).



8 Est-ce que l'alimentation est la seule source d'exposition ?

L'ANSES précise que l'exposition au cadmium n'est pas seulement due à l'alimentation, et qu'il existe d'autres sources : environnemental, eau de boisson, tabagisme, exposition professionnelle, mais elles sont mineures (sauf le tabac pour un fumeur) (5).

9 Quelles sont les recommandations de l'ANSES ?

L'ANSES considère que 5 leviers d'action doivent être actionnés pour réduire l'exposition de la population (4) :

- action à court-terme : réduire les apports de cadmium en agissant sur les matières fertilisantes
- action à court-terme : promouvoir une évolution des pratiques agricoles ; Avis de l'Anses Saisine n° 2023-AUTO-0150 page 28 / 42
- action à moyen-terme : réduire la contamination en cadmium des aliments ;
- action continue : améliorer le contrôle et la surveillance tout au long de la chaîne de production des denrées alimentaires, depuis les intrants agricoles jusqu'aux aliments ;
- action continue : réduire l'exposition liée au tabagisme.

10 Quelles sont les actions de la filière amont pour réduire l'exposition ?

Les données dont on dispose aujourd'hui ne montrent pas de lien direct entre le cadmium présent dans les intrants et celui que l'on retrouve dans les céréales. En revanche on sait que le cadmium présent dans les sols peut être absorbé par les plantes : c'est sur ce point que se concentrent les pratiques agricoles et les travaux de recherche pour en limiter le transfert dans les grains.

Le choix de la variété cultivée est aujourd'hui un des principaux leviers à disposition des agriculteurs pour diminuer la teneur en cadmium des grains récoltés. La recherche a en effet identifié un gène réduisant le transfert de cadmium vers la plante, d'ores et déjà introduit dans les variétés actuelles de blé dur par exemple. Certains travaux montrent ainsi une baisse de la teneur dans le blé dur entre 2010 et 2019 en lien avec les effets de la sélection variétale (3).

C'est l'objet du projet de recherche ANR BSWheat piloté par l'unité de recherche publique INRAE Interactions sol-plante-atmosphère (ISPA), et en partenariat avec Arvalis et les semenciers partenaires qui a pour but de trouver des moyens de sélectionner des variétés de blé accumulant le moins de cadmium possible. Le projet a déjà permis d'analyser les teneurs en contaminants et en oligoéléments de 140 variétés de blé dur et 300 variétés de blé tendre et d'identifier des caractères génétiques intéressants.

11 Quels sont les prochaines étapes attendues sur ce sujet ?

Compte tenu de la situation d'exposition, des révisions des teneurs maximales vont certainement avoir lieu pour les aliments les plus contributeurs.

Il faut donc s'attendre à une révision des teneurs maximales réglementaires applicables aux céréales.

12 Quelles mesures prendre dans les entreprises ?

Le respect strict de la réglementation en matière de teneur analytique est le point essentiel à surveiller par chaque acteur. Ceci doit être assuré en combinant les mesures suivantes

- Demande d'auto-contrôle aux fournisseurs amont
- Révision du plan de surveillance interne
- Analyse des performances fournisseurs (résultats et tendances)
- Demande d'information sur les mesures de maîtrise amont